

Le défi **climatique et énergétique**, le défi **démographique** (logement, intégration des personnes d'origine étrangère), la transition **environnementale** de la société et la protection de la biodiversité sont de réelles urgences auxquelles il convient de répondre en assurant la cohésion sociétale autour d'un objectif de durabilité. Les pouvoirs locaux, autorités de proximité, sont très bien placés pour ce faire, en travaillant sans relâche pour qu'aucun citoyen ne soit laissé pour compte dans ces efforts.

L'UVCW demande à la Wallonie de mettre en place un **pacte de collaboration étroite** entre les pouvoirs locaux et les Autorités régionales afin d'assurer la mise en place des éléments nécessaires à la transition.

Sur ces questions, la Région doit impérativement assurer la **transversalité** entre tous ses Ministres et toutes ses directions administratives, ce qui doit permettre aux pouvoirs locaux (communes et CPAS avec leur PST ; intercommunales et SLSP avec leurs plans stratégiques) d'y voir clair dans la cohérence de leur politique, de leurs objectifs et actions avec celle de la Région, laquelle devra s'inscrire de manière univoque et transversale dans le cadre des **Objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies**. Il revient à la Wallonie de **fixer le cap (via, par exemple, un réel programme stratégique transversal régional déclinant en objectifs stratégiques et opérationnels sa Déclaration de politique régionale – DPR) et de fournir les moyens aux communes pour atteindre les objectifs partagés** ; les communes doivent quant à elles rester **libres des mesures à mettre en œuvre** pour les atteindre. À cet égard, la Région veille à la stabilité, à la sécurité et à la modération législative, en privilégiant des dispositions-cadres qui laissent aux acteurs de terrain la plus large marge de mise en œuvre possible, afin de leur permettre, en toute agilité, d'implémenter les mesures avec efficacité et de rencontrer les besoins du terrain plus adéquatement. Dans le respect des nécessaires solidarités, les autorités locales disposent d'un espace effectif de décision autonome et responsable.

La Région doit en outre assurer un financement régional ambitieux de la transition du territoire en donnant aux communes les moyens financiers pour les projets qui s'inscrivent dans cette politique via des **mécanismes de fonds avec droit de tirage, lesquels doivent être généralisés**.

TABLE DES

SYNTHÈSE.....	2
1. FINANCES - FISCALITÉ.....	6
1.1 FISCALITÉS ADDITIONNELLES - IMPÔT SUR LES PERSONNES PHYSIQUES.....	6
1.2 FISCALITÉS ADDITIONNELLES - PRÉCOMPTE IMMOBILIER.....	6
1.3 FISCALITÉS ADDITIONNELLES - COMPENSATIONS FISCALES EXISTANTES.....	6
1.4 FONDS DES COMMUNES.....	7
1.5 FISCALITÉ AUTOMOBILE.....	7
1.6 FINANCEMENTS À LA HAUTEUR DES ENJEUX ET DES BESOINS.....	8
1.7 CHARGES - NEUTRALITÉ BUDGÉTAIRE.....	8
1.8 DROIT DE TIRAGE.....	8
1.9 INVESTISSEMENTS.....	9
1.10 RÉFORME DE LA COMPTABILITÉ COMMUNALE.....	9
1.11 DOSSIERS ZONES DE SECOURS.....	10
1.12 ÉTABLISSEMENT ET RECOUVREMENT DES TAXES LOCALES.....	10
2. POLICE - SÉCURITÉ.....	11
2.1 FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS.....	11
2.2 PLANIFICATION D'URGENCE.....	11
2.3 GESTION DES CALAMITÉS.....	11
3. PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES.....	11
3.1 FONCTION PUBLIQUE LOCALE.....	11
4. VIE PRIVÉE.....	12
4.1 RGPD - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (NORMES) EN LIEN AVEC LA DIGITALISATION.....	12
4.2 PERMETTRE LA MUTUALISATION DU DPO.....	12
5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	12
5.1 E-GOUVERNEMENT - SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE.....	12
5.2 CYBERSÉCURITÉ - FINANCEMENT.....	14
6. MODES DE GESTION - DES POUVOIRS LOCAUX RENFORCÉS.....	14
6.1 SUPRACOMMUNALITÉ ET LASAGNE INSTITUTIONNELLE.....	14
6.2 MISSIONS DES POUVOIRS LOCAUX.....	15
6.3 INTERCOMMUNALITÉ.....	15
6.4 GOUVERNANCE PARACOMMUNALE.....	16
6.5 SYNERGIES.....	16
7. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL.....	17
7.1 TRANSPARENCE ET RGPD - PRAGMATISME - ÉVALUATION DU DÉCRET PUBLICITÉ ACTIVE.....	17
7.2 PARTICIPATION.....	17
8. GOUVERNANCE (TRANSVERSAL).....	17
8.1 DES ÉLUS SOUTENUS ET RENFORCÉS ET UNE DÉMOCRATIE LOCALE VIVIFIÉE.....	17
8.2 TRANSPOSITION A MINIMA DES DIRECTIVES EUROPÉENNES.....	19

MATIÈRES

8.3	CONCERTATION LE PLUS EN AMONT POSSIBLE UVCW/FÉDÉRATION DES CPAS.....	19	12.	LOGEMENT.....	29
8.4	ASSURER LA STABILITÉ ET UNE MODÉRATION LÉGISLATIVE.....	19	12.1	ACCORDER UNE PRIORITÉ À LA POLITIQUE DU LOGEMENT.....	29
8.5	ÉVALUATION DES RÉGLEMENTATIONS.....	19	12.2	RECONNAÎTRE LE RÔLE CENTRAL DES ACTEURS LOCAUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT.....	29
9.	LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	20	12.3	ASSURER UNE AUTONOMIE DE GESTION AUX POUVOIRS LOCAUX ET AUX SLSP.....	30
9.1	ASSURER LE FINANCEMENT SOLIDAIRE ET MUTUALISÉ DES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	20	12.4	ASSURER LA MIXITÉ SOCIALE.....	30
9.2	MAÎTRISER L'IMPACT DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES SUR LES FINANCES COMMUNALES.....	21	12.5	DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES, ADAPTÉS ET DE QUALITÉ.....	30
9.3	POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES LOCALES ÉNERGIE-CLIMAT.....	21	12.6	METTRE EN PLACE UN FINANCEMENT SUFFISANT....	30
9.4	CONSULTER ET SE CONCERTER AVEC LES COMMUNES EN MATIÈRE DE GESTION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.....	22	12.7	DÉVELOPPER LES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS.....	30
9.5	MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET D'EAU DANS LES BÂTIMENTS ET LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS.....	22	12.8	DÉVELOPPER LES PPP.....	30
9.6	AVANCER VERS L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE.....	22	12.9	LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES LOGEMENTS INOCCUPÉS.....	31
10.	TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET LUTTE CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ.....	23	13.	MOBILITÉ DURABLE.....	31
10.1	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL DANS UNE PERSPECTIVE DE TRANSITION.....	23	13.1	IMPLIQUER LES POUVOIRS LOCAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ET LEUR DONNER LES MOYENS D'ATTEINDRE LES AMBITIONS RÉGIONALES.....	31
10.2	LUTTE CONTRE LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ.....	25	13.2	AUGMENTER L'OFFRE DE TRANSPORT EN RÉGION WALLONNE.....	32
11.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	27	13.3	CRÉER L'ATLAS DES VOIRIES COMMUNALES.....	32
11.1	RESPECTER L'AUTONOMIE LOCALE.....	27	13.4	SOUTENIR LES CONSEILLERS EN MOBILITÉ.....	32
11.2	DÉMATÉRIALISER, METTRE À DISPOSITION DES DONNÉES, PLATEFORMES, PORTAILS.....	27	13.5	AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	32
11.3	FINALISER ET OPÉRATIONNALISER LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDT).....	27	13.6	OPTIMISER LA GESTION DES CHANTIERS DES IMPÉTRANTS.....	32
11.4	POURSUIVRE LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE LA VILLE.....	28	13.7	MOBILITÉ ÉLECTRIQUE ET BORNES DE RECHARGEMENT.....	32
11.5	ASSURER LE DYNAMISME DE LA CENTRALITÉ.....	28	14.	MARCHÉS PUBLICS.....	33
11.6	MAINTENIR LES CHARGES ET CONDITIONS D'URBANISME.....	28	14.1	ASSOULIR ET DÉMATÉRIALISER LA PROCÉDURE DE PAIEMENT AU SEIN DES COMMUNES, DES CPAS, DES ZONES DE POLICE ET DE SECOURS ET FACILITER L'E-FACTURATION.....	33
11.7	PROTÉGER LES PAYSAGES ET RENDRE LE TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	28	14.2	CRÉER UNE FIGURE DE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT AU SEIN DES COMMUNES ET DES CPAS.....	33
11.8	AMÉLIORER LE DYNAMISME COMMERCIAL DANS LES CENTRES URBAINS ET RURAUX.....	28	15.	MATIÈRES COMMUNAUTAIRES :	
11.9	DISPOSER D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL SUPRACOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE.....	28		SPORT - ENFANCE.....	34
11.10	METTRE EN PLACE UNE RÉELLE POLITIQUE FONCIÈRE LOCALE DYNAMIQUE ET RÉACTIVE.....	28	15.1	SPORT.....	34
11.11	ASSURER UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE RESPECTUEUX DES RÉALITÉS LOCALES.....	29	15.2	ENFANCE.....	34
			16.	CULTES.....	35
			16.1	GESTION DES FABRIQUES D'ÉGLISE.....	35
			17.	DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	35
			17.1	AGENCES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	35
			18.	RURALITÉ.....	36
			18.1	GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DES TERRITOIRES RURAUX.....	36
			18.2	SOUTENIR LES SERVICES EN MILIEU RURAL.....	36
			18.3	AMPLIFIER ET PÉRENNISER LES DISPOSITIFS DE DÉVELOPPEMENT RURAL.....	36